



Municipalité de Crassier

Au Conseil communal

Préavis no 8/2016

**DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT
COMPLÉMENTAIRE POUR LA
RÉORGANISATION DE LA DÉCHETTERIE
COMMUNALE**

INTRODUCTION

Le Conseil communal de Crassier a accepté le 5 mars 2015 le préavis 31/2005 « demande crédit d'investissement pour la réorganisation de la déchetterie communale » d'un montant de CHF 538'380.00 par 26 oui, 1 non et 1 abstention.

La commission a amendé le préavis pour l'augmentation de l'emprise de la déchetterie sur le terrain communal adjacent (coût estimatif CHF 17'000.00). Coût non répercuté sur le montant voté.

A noter que des souhaits ont été émis pour un local de troc, souhait qui n'ont pas fait l'objet d'un amendement et qui ne font pas partie du préavis.

La Municipalité a décidé dans sa séance du 7 mars 2016 de suivre les souhaits du Conseil en entreprenant la construction d'un local de troc.

COMMENTAIRES

Suivi de la réorganisation – travaux supplémentaires :

Romande Energie SA, raccordement électrique – modification de la section du câblage.

Matthieu Walther, rails de guidage des bennes – pour faciliter la mise en place des bennes.

Charrière SA, fabrication de passerelle – pour l'accès sur la totalité de la longueur des bennes.

CreaBeton Matériaux SA, local de troc – pour les objets réutilisables.

Girardi & Cie, maçonnerie pour le local de troc – semelles de fondation pour le local de troc.

Charrière SA, plinthes pour les bennes – sécurité entre le bord du quai et les bennes.

Coûts des travaux supplémentaires HT

Romande Energie SA	CHF	3'723.00
Matthieu Walter	CHF	14'750.00
Charrière SA	CHF	4'310.00
CreaBeton	CHF	21'296.30
Girardi & Cie	CHF	4'537.00
Charrière SA	CHF	4'008.60
Total	CHF	<u>52'624.90</u>

Selon le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) article 16¹, la Municipalité veille à ce que les crédits d'investissements ne soient pas dépassés. Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil communal. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais.

La Municipalité a informé le Conseil communal du dépassement, reste l'approbation du Conseil communal.

Les travaux supplémentaires ne seront pas du luxe; il s'agit plutôt d'éléments de sécurité et de fonctionnalité, appelés à durer.

DEMANDE DE CREDIT

Le coût final de la réorganisation de la déchetterie et de CHF 587'675.08 et le crédit accordé par le préavis 31/2015 de CHF 538'380.00.

La demande de crédit supplémentaire est de CHF 49'295.08 financé par la trésorerie courante.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- dans sa séance du 15 décembre 2016;
- vu le préavis municipal N° 08/2016 - novembre 2016 – demande de crédit d'investissement supplémentaire pour la réorganisation de la déchetterie communale;
- ouï le rapport de la commission ad hoc ;
- ouï le rapport de la commission de gestion;
- entendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

DECIDE

- **d'accepter** la demande de crédit d'investissement supplémentaire pour la réorganisation de la déchetterie communale tel que présenté par la Municipalité ;
- **de lui accorder** dans ce but un crédit supplémentaire de construction de CHF 49'295.08 ;
- **de financer** ce montant par la trésorerie ;
- **d'amortir** le montant de CHF 42'377.00 en une seule fois par le compte 460.331.1 par le prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs » 9282.001, le solde de CHF 6'918.00 lors du versement de la subvention cantonale;
- **de prendre acte** qu'en matière de charges d'exploitation seul les intérêts seront comptabilisés à la valeur du bilan jusqu'au paiement de la subvention par le canton.



Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 16 novembre 2016 pour être soumis au Conseil Communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:
S. Melly

La Secrétaire:
B. Isabettini



Art. 44/Règlement Conseil communal: *La Municipalité est informée de la date des séances de toute commission Délégué municipal à convoquer:* M. S. Melly, Syndic, J-C GrosPierre, Municipal et le boursier, M.-H. Berlie.

